

VANCOL



EXTENSION
OSSATURE BOIS
ETANCHEITE
BARDAGE
MENUISERIE
ISOLATION
PLATRERIE
ELECTRICITE

DEVIS GRATUIT

sur rendez vous

06 80 88 10 08

contact@vancol.fr

www.vancol.fr



AVANTAGES CLIENTS



QUALIFIÉ RGE

Pour bénéficier des certificats d'économies d'énergie

(CEE), de l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ), des aides à la rénovation énergétique distribuée par l'ANAH et de Ma PrimeRénov', un particulier doit recourir à une entreprise RGE, c'est à dire un professionnel répondant à des critères de qualification afin de fournir des gages de qualité des travaux aux ménages.

Bénéficiaire de ses avantages grâce notre qualification RGE sur les catégories de travaux suivants :

- Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou de plafonds
- Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur
- Isolation des combles perdus
- Fenêtres de toit
- Ventilation mécanique
- Radiateurs électriques, dont régulation



Extension bois de habitation sur deux niveaux
ossature bois - étanchéité
bardage en composite
de bois - isolation
plâtrerie - électricité

Extension bois R+1
ossature bois - étanchéité
menuiseries - bardage clinixel
isolation - plâtrerie - électricité

Rénovation complète
d'un corps de ferme
isolation - plâtrerie
électricité

Extension bois
de habitation
avec création d'un patio
ossature bois - étanchéité
menuiseries - bardage
mélèze - isolation - plâtrerie
électricité

Extension bois de l'habitation
ossature bois - étanchéité
bardage en bois brûlé

NOS REALISATIONS



NOS POINTS FORTS

- Qualité du travail
- Souci de la finition
- Vrai savoir-faire
- Label QUALIBAT
- Respect des délais
- SAV de qualité
- Partenariat avec maître d'oeuvre pour un projet clé en main (permis de construire, planning, suivi de chantier...)

DEVIS GRATUIT
sur rendez-vous

06 80 88 10 08
contact@vancol.fr